

ANNEXE I

AVIS DE MANŒUVRE

Cet exercice est une activité d'instruction et de contrôle sans blindé chenillé, sans aéronef, sans moyen Marine, sans artifice et sans munition (même d'exercice), hors celles destinées à la protection et à la sauvegarde des éléments isolés conformément à la réglementation.

L'effectif sera inférieur ou égal à 400 PAX.

1. NOM ET NATURE DES EXERCICES

Il y aura deux exercices d'instruction et d'entraînement opérationnel en terrain libre du volume d'un groupement de défense sol-air :

AP 353-10 : action de partenariat avec les écoles militaires de Draguignan ;

AEGIS : entraînement opérationnel du GTASA.

2. CALENDRIER DES EXERCICES

AP 353-10 : du 7 au 13 octobre 2023.

AEGIS : du 14 au 20 octobre 2023.

3. FORMATION PARTICIPANT AUX EXERCICES

École d'Application de l'Artillerie, 54^e régiment d'artillerie, 35^e régiment d'artillerie parachutiste, 93^e régiment d'artillerie de montagne.

4. LIEUX DES EXERCICES / PRÉFECTURE CONCERNÉE

(83) Hyères, La Crau, (83) La Farlède, (83) Solliès-Pont, (83) Solliès-Toucas, (83) Pierrefeu du var, (83) Cuers, (83) Puget ville, (83) Carnoules, (83) Pignans, (83) Gonfaron, (83) Le Luc, (83) Le Cannet-des-Maures, (83) Vidauban, (83) Les Arcs, (83) Taradeau, (83) Draguignan, (83) Le Muy, (83) Lorgues, (83) Entrecasteaux, (83) Le Thoronet, (83) Cabasse, (83) Carcès, (83) Montfort-sur-Argens, (83) Correns, (83) Cotignac, (83) Le Val, (83) Vins-sur-Caramy, (83) Rocbaron, (83) Garéoult, (83) Néoules, (83) Forcalqueiret, (83) Ste Anastasie-sur-Issolle, (83) Besse-sur-Issolle, (83) Flassans-sur-Issolle, (83) Brignoles, (83) La Celle, (83) La Roquebrussanne, (83) Tourves, (83) St-Maximin-La-Ste-Baume, (83) Bras, (83) Chateauvert, (83) Barjols, (83) Ponteves, (83) Tavernes, (83) Varages, (83) La Verdière, (83) Montmeyan, (83) Fox-Amphoux, (83) Sillans-la-Cascade, (83) Salernes, (83) Aups, (83) Régusse, (83) Villecroze, (83) Tourtour, (83) St-Pierre-de-Tourtour, (83) Ampus, / préfecture du Var.

(04) Gréoux-les-Bains, (04) Riez, (04) Valensole, (04) Sainte-Tulle, (04) Oraison, (04) Moustiers-Ste-Marie / préfecture des Alpes de Haute Provence.

(13) Aix-en-Provence, (13) Gémenos, (13) Roquevaire, (13) Trets, (13) Peyrolles / préfecture des Bouches du Rhône.

(84) Pertuis / préfecture du Vaucluse.

5. RESPONSABLE DES ACTIVITÉS (nom, grade, fonction, tph, mail, fax...)

chef d'escadron Caumartin :

- chef S3 ;
- PTT : 04.98.04.78.17 ;
- PNIA : 864.835.78.17 ;
- Mail to : francois-xavier.caumartin@intradef.gouv.fr.

Chef d'escadron Guerlin :

- adjoint au chef S3 ;
- PTT : 04.98.04.79.74 ;
- PNIA : 864.835.79.74 ;
- Mail to : jerome.guerlin@intradef.gouv.fr.

6. MOYENS ENGAGÉS

6.1. AP 353-10 du 7 au 13 octobre 2023

- 1 GTASA à 3 sous groupements de 2 sections chacun (SGPT 1, SGPT 4, SGPT 35^e RAP).
- Effectif : 37/116/225//378.
- Véhicules (type et nombre) : 14 FORD RANGER, 22 VT4, 5 KERAX NC1 VE, 1 VLRA RADAR, 5 GBC VS NC1 30, 4 VAB T20/13, 30 GBC (LOT 7, ATELIER DEM-MSIC, 1 moyen lourd de dépannage pour les VAB, GBC VPC, GBC TT, GBC NCS).

6.2. AEGIS du 14 au 20 octobre 2023

- 1 GTASA à 2 sous groupements de 2 sections chacun (SGPT 1, SGPT 4).
- Effectif : 38/103/201//342.
- Véhicules (type et nombre) : 2 FORD RANGER, 20 VT4, 5 KERAX NC1 VE, 2 VLRA RADAR, 5 GBC VS NC1 30, 8 VAB T20/13, 28 GBC (LOT 7, ATELIER DEM-MSIC, 1 moyen lourd de dépannage pour les VAB, GBC VPC, GBC TT).
- Participation d'un hélicoptère isolé : NON.

7. ITINERAIRES UTILISÉS/COMMUNES CONCERNÉES

Recouvre l'ensemble des axes routiers principaux, secondaires, communaux, ainsi que les chemins domaniaux et privés (en accord préalable avec le propriétaire en cours de manœuvre) reliant toutes les communes déclinées dans le paragraphe 4 et inclus dans la limite tracée sur la carte de manœuvre en annexe II.

8. ZONE DE MANŒUVRE

Voir carte en annexe II.

Délimitation :

- 31 T GJ 320/680 – 32 T KP 700/680 – 32 T KP 580/580 – 32 T KP 940/570 – 32 T LP 020/150 – 32 T KN 740/670 – 31 T GH 130/670 – 31 T GH 090/980 – 31 T FJ 950/230 – 31 T GJ 200/450.
- Aucun déploiement de matériels ne sera effectué dans le parc naturel régional de la plaine des Maures.

9. BIVOUACS ET GITES D'ÉTAPES

Diverses zones de bivouacs sont connues et recensées :

- circuit du Var (accord préalable propriétaire) ;
- forêts domaniales de la zone de manœuvre (après reconnaissance).

10. RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR LES CONTACTS DÉJÀ PRIS OU À VENIR

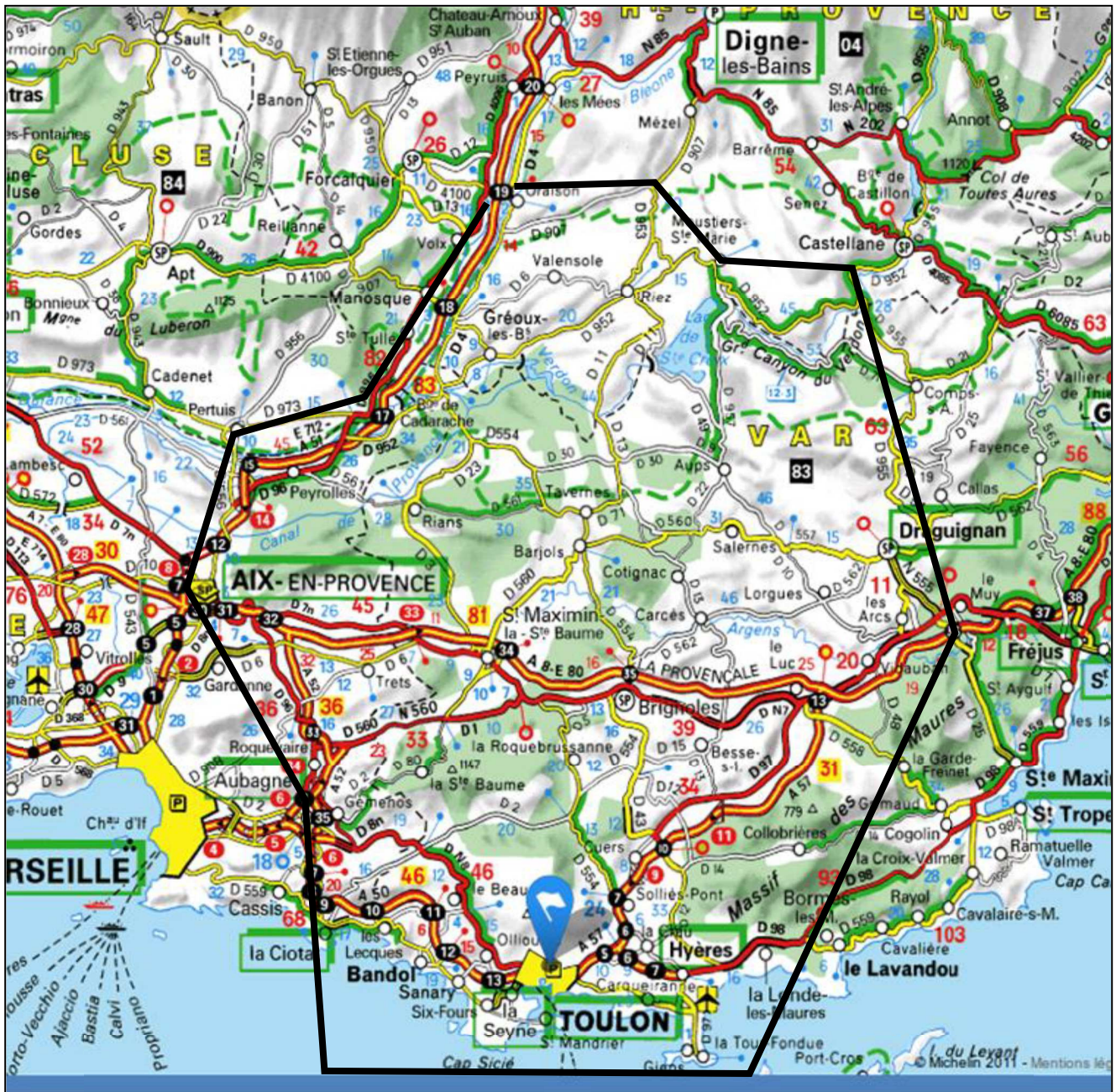
AP 353-10 et AEGIS : en fonction de l'avancée des exercices et selon les conditions sécuritaires du moment, les bivouacs (volume maximum d'un sous groupement) pourront être implantés sur des terrains privés que le régiment a l'habitude de fréquenter ou de circonstance. Les propriétaires seront alors contactés par les équipes de reconnaissance et les emplacements ne seront occupés qu'après leur consentement.

PSR : LTN Verrier. Tel : 04.98.04.79.71.

CADRE DE PERMANENCE 54^E RA : Tel : 04.98.04.77.10.

ANNEXE II

CARTES DE LA ZONE DE MANŒVRE

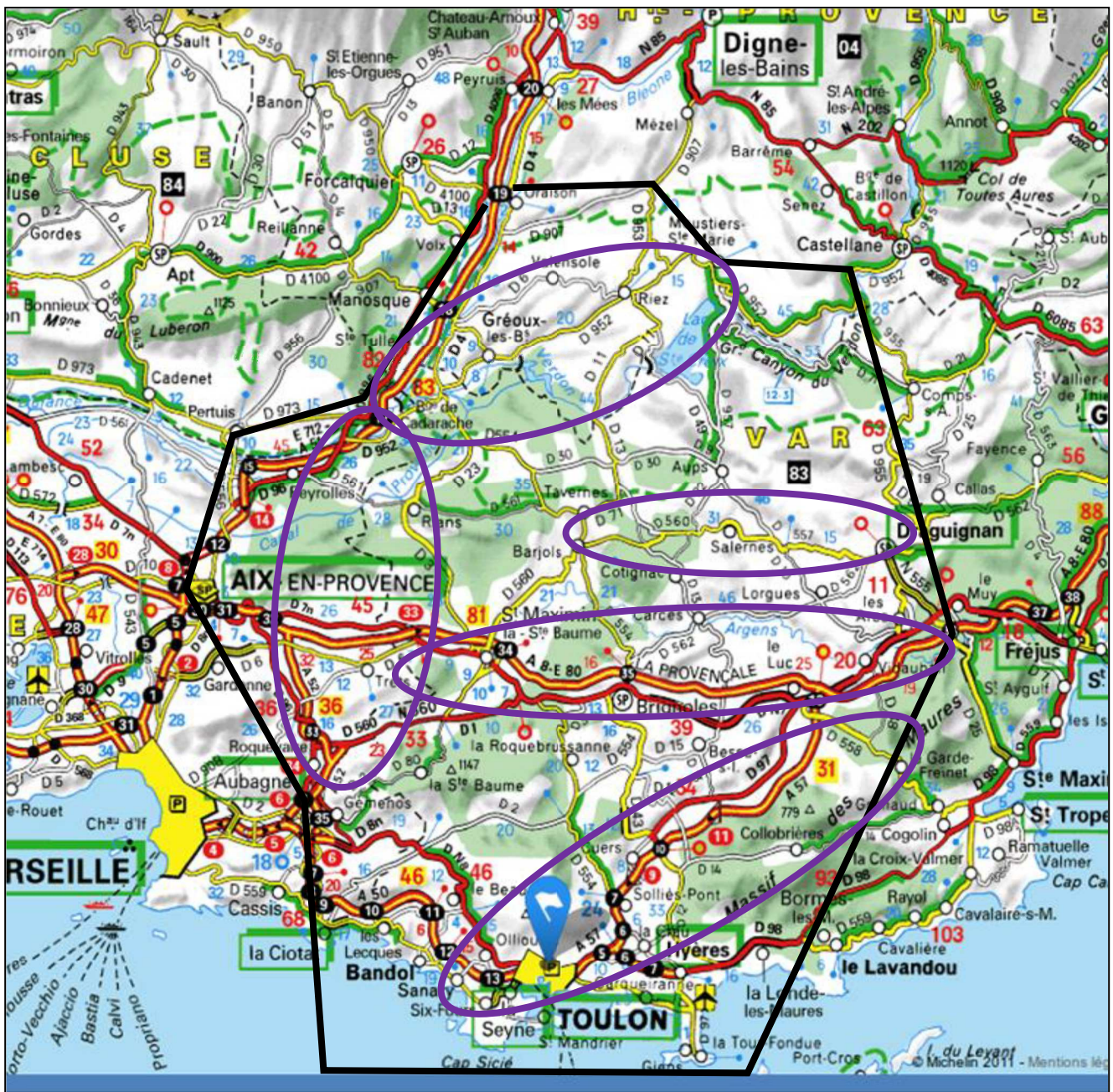


AP 353-10
du 7 au 13 octobre 2023

AEGIS
du 14 au 20 octobre 2023

Exercices en terrain libre

Zones de déploiements types en défense d'itinéraires



Zones de déploiements types en défense de points particuliers

